



## Transport : Auchan s'engage

### Une politique ambitieuse de réduction de l'empreinte carbone

#### Auchan Retail

Pour répondre aux enjeux climatiques et limiter le réchauffement planétaire, un des trois combats d'Auchan Retail est de réduire son empreinte carbone. Cet axe s'inscrit dans la dynamique des engagements pris lors de la COP21 qui engageaient l'entreprise à réduire de **20% ses émissions de GES issues de ses consommations d'énergie**.

De nouvelles ambitions ont été définies à horizon **2022** :

- **Réduction de 20% des émissions de gaz à effet de serre liées au transport de marchandises (avec comme base 2014 à périmètre constant)**
- 50% d'approvisionnement en électricité bas-carbone
- -25% de consommation énergétique des magasins (avec comme base 2014 à périmètre constant)

En 2020, Auchan Retail a ainsi obtenu la note de **B** au **Carbon Disclosure Project**, un questionnaire international dédié aux entreprises publiant leur impact environnemental.

#### Transport

Pour réduire l'impact du transport de marchandises dans une majorité de pays d'implantation d'Auchan Retail, les partenaires transporteurs sont incités à adopter une conduite plus écologique ou à moderniser leur parc routier, notamment via le recours croissant à des véhicules respectant la norme Euro 6. **Cette montée des exigences est exprimée dans l'actualisation des appels d'offres.**

## Une première notation ACT en 2020

En France, Auchan a souhaité s'inscrire dans une stratégie de décarbonation adaptée à son activité de distributeur, en s'appuyant sur un référentiel reconnu par l'ADEME, le référentiel **Assessing low Carbon Transition (ACT)**. Cet outil permet d'évaluer les actions en faveur d'une décarbonation de l'activité au regard d'une trajectoire dédiée au secteur.

En 2020, Auchan France a réalisé sa première évaluation **ACT** et obtenu la note de **10 C+**, une note qui signifie que l'entreprise montre un fort engagement sur les problématiques carbone depuis plusieurs années via la réalisation de bilans carbone réglementaires et volontaires et aussi d'études sur l'impact environnemental de certains produits via des analyses de cycle de vie. Auchan France sensibilise également ses fournisseurs à la problématique carbone et s'investit beaucoup avec les entités publiques (associations, conférences, formation, publicité etc.).

## Des exigences en matière de transport soutenues et suivies

Auchan Retail France mène une politique de partenariat avec plus de 50 transporteurs réguliers, tous français, encadrée par une charte transport fondée sur trois axes : la sécurité des personnes, le **développement durable** et l'intégration des nouveaux moyens de communication.

Au-delà de l'optimisation des kilomètres parcourus et des moyens de transport utilisés, la priorité est de **réduire l'impact environnemental des camions**. Dans cet objectif, à fin 2020, **15 stations GNV** (Gaz Naturel Véhicule) sont installées en partenariat avec des transporteurs français et Auchan Retail a permis l'achat de **145 tracteurs au gaz naturel**, ce qui représente **22% des kilomètres parcourus en Hyper et en Super**.

**A fin 2022, l'objectif est de parcourir 30% des km correspondant au transport vers les magasins avec 200 camions roulant au gaz.**

Le **GNV** permet une **réduction moyenne des émissions de CO2 de 15%** par rapport à un camion de transport classique. Le GNV permet également **une chute moyenne des émissions de dioxyde d'azote de 50%** et **une baisse moyenne du bruit de 50%**.

## L'engagement dans la démarche FRET 21

Parmi les actions d'Auchan France qui ont nourri la première notation ACT qui marque la volonté de sécuriser une trajectoire vers un modèle bas carbone est l'engagement à la démarche **FRET 21**. Pour aller plus loin, Auchan France souhaite en effet mieux intégrer l'impact des transports dans sa stratégie de développement durable.

Ainsi, à travers l'engagement **FRET 21 : Les chargeurs s'engagent en faveur du climat**, l'entreprise s'inscrit dans un cadre officiel via la signature d'un accord avec l'ADEME dans lequel Auchan France indique un objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre de **6%** liées à son flux de transport.

L'engagement porte sur plusieurs axes :

- 100% du flux aval, tous modes de transport utilisés
- le taux de chargement, la distance parcourue, les moyens de transport et les achats responsables

## La mobilisation des partenaires et l'enrichissement des conditions contractuelles

Dans ce cadre, Auchan France incitera ses partenaires transporteurs à s'engager dans une démarche de réduction de leurs émissions de CO2 en étant chartés, voire labellisés **Charte Objectif CO2**. Ce label constituera un critère de sélection des transporteurs par Auchan France lors des appels d'offres. Pour les transporteurs ne disposant pas du label, il sera identifié comme un chemin de progrès échéancé.

### **La réduction des distances parcourues par l'optimisation logistique**

De plus, dans le cadre de la refonte de son schéma directeur logistique et transport, et de la modernisation de ses outils, Auchan France va diminuer drastiquement les distances parcourues par ses véhicules pour livrer ses magasins. L'utilisation d'un outil d'optimisation de tournées au quotidien, ainsi qu'une solution de tracking des véhicules, permettront de maximiser la captation des enjeux en matière de réduction des distances parcourues.

### **Des perspectives à construire pour contribuer à une économie circulaire**

Les équipes étudieront les possibilités de reverse logistique sur différents périmètres afin d'identifier toutes les pistes permettant la réduction des km à vide, ainsi que la faisabilité de toutes solutions contribuant à l'économie circulaire.